

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION BANCAIRE

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Chaponost ont signé une convention pour la mise en œuvre du micro-crédit social sur le territoire du CCAS. Une fois identifiés par le centre de Chaponost, les demandeurs de micro-crédit seront mis en relation avec la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, qui apporte son savoir-faire en la matière grâce à sa structure associative

spécialisée, Parcours Confiance Rhône Alpes.

Cette dernière valide le micro-crédit après analyse du budget et réalise un accompagnement bancaire. Le montant moyen d'un micro-crédit personnel s'élève à 2 033 € et le taux pratiqué est celui du Livret A. Depuis 2009, Parcours Confiance Rhône Alpes a réalisé 736 micro-crédits personnels et depuis 2011, 80 micro-crédits professionnels.

